



PREAVIS MUNICIPAL No 19-10

Sainte-Croix, le 17 septembre 2019
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Cautionnement d'un prêt bancaire en faveur de la Société des Eaux de L'Auberson

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de demander au Conseil communal d'augmenter le cautionnement du prêt bancaire en faveur de la Société des Eaux de L'Auberson (SCEA) de Chf 200'000 afin de permettre le financement des travaux d'amélioration du réseau entre la Prise Perrier et Crêt Villette.

Préambule

La SCEA a été constituée en 1912 avec pour objectif principal d'installer un robinet d'eau courante dans chaque cuisine du village. Depuis cette période, les captages et autres conduites ont fidèlement approvisionné en eau de bonne qualité. En 1997, lors de la réfection de la route principale, la société a entrepris la rénovation de la distribution d'eau.

Au cours des 30 dernières années, la SCEA a donc remplacé, modernisé ou adapté l'ensemble de ses installations à l'exception du tronçon de conduite Prise Perrier – Crêt Villette. Cette partie en Fonte 80 est le seul élément subsistant de la conception initiale des infrastructures héritées au début du 20^{ème} siècle.

La SCEA entend donc remplacer les conduites de Fonte 80 sur un tronçon de 450 m entre le Hameau de la Prise Perrier et l'actuel réservoir Crêt Villette selon un tracé rectiligne à travers champs dénué de tout obstacle particulier.

Le projet prévoit de séparer le réseau d'adduction du réseau de distribution ce qui permettra de placer le Hameau de la Prise Perrier sur le système de surpression en conditions standards.

Financement et cautionnement communal

Le montant de ces travaux est estimé à Chf 280'000. Les liquidités de la SCEA permettent d'injecter des fonds propres pour Chf 80'000. L'assurance ECA ne s'est pas encore prononcée sur sa participation qui peut se situer entre 20% et 40% selon les améliorations apportées pour la défense incendie. Toutefois, l'ECA n'interviendra que sur la base de factures payées.

La totalité des travaux - sous déduction de l'injection des fonds propres - doit être financée par un crédit provisoire de Chf 200'000. Il sera consolidé par la suite sur la base du montant net tenant compte des subsides de l'ECA.

Les premières discussions avec un prêteur potentiel préconisent un cautionnement communal permettant un taux de faveur pour la SCEA.

Dans le passé, par préavis 888-11, le Conseil communal (séance du 27 juin 2011) a octroyé un cautionnement en faveur de la SCEA à hauteur de Chf 290'000 avec une réduction de Chf 12'000 par année. Ainsi, à ce jour, ce cautionnement porte sur Chf 194'000.

Le présent préavis a pour but d'augmenter le cautionnement de la ligne de crédit pour le porter à Chf 394'000, soit une augmentation de Chf 200'000. Cette garantie communale doit être réduite en deux phases. La première après le paiement des factures sous déduction des fonds propres et de l'encaissement du subside ECA, le solde sur 20 ans au maximum linéairement.

Evaluation du risque pour la Commune

Les comptes 2018 de la SCEA présentent une marge d'autofinancement de Chf 38'800 sur un total des recettes de Chf 101'220. La situation peut être qualifiée de saine. Une évaluation respectant les termes légaux des nouvelles dispositions légales est en cours avec le comité.

Après le versement des fonds propres pour ce projet (Chf 80'000), les liquidités de la SCEA s'élèveront à env. Chf 45'000. Cet argent pourrait financer un coup dur. La relative faiblesse du chiffre d'affaires ne permettrait pas d'assumer sans incidence un gros problème.

Avantage pour la Société des Eaux

Le cautionnement communal permettrait de faire bénéficier la Société des Eaux des conditions similaires à la Commune. Cela peut représenter des réductions de 1 à 2 % par rapport aux prêts conventionnels octroyés à des sociétés privées.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

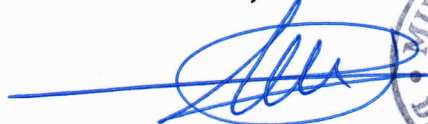
sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e :

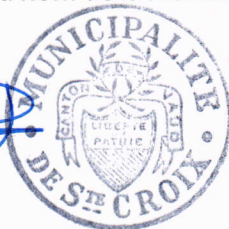
- **de porter** le cautionnement du prêt bancaire accordé par le préavis 888-11 en faveur de la Société des Eaux de L'Auberson à **Chf 394'000**, soit une augmentation de Chf 200'000;
- **de réduire** ce cautionnement en 2 phases :
 - a) dès l'encaissement de la participation de l'assurance ECA à ce projet pour le même montant
 - b) le solde sur une période maximum de 20 ans

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



C. ROTEN



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Délégué municipal : M. Lionel Numa Pesenti, Municipal